

7.7 - Réservoirs de fluide ou d'énergie :

3 réservoirs de fluide hydraulique à niveau visible.
3 réservoirs d'air.

circuit essieu 1	circuit essieu 2	assécheur d'air
1x10litres	1x10litres	1x2litres

7.7.1 - Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux de couleur rouge sur la planche de bord, et code défaut sur écran multifonctions pour l'antibloqueur.

7.7.2 - Paramètres mesurés pour les alarmes : baisse de niveau pour le système hydraulique, chute de pression pour le système pneumatique et défaillance (antibloqueur).

7.7.3 - Mode de contrôle du bon fonctionnement des alarmes :

- allumage du témoin lumineux lors de la mise sous tension pour le circuit hydraulique et pour l'antibloqueur.
- actionnement de la pédale de frein pour le circuit pneumatique.

7.8 - Type de freins :

7.8.1 - Frein de service : à disques

7.8.2 - Frein de secours : à disques

7.8.3 - Frein de stationnement : à disques

7.9 - Dispositif ralentisseur :

7.9.1 - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : frein moteur.

7.9.2 - Dispositif ralentisseur additionnel :

7.9.2.1 - Avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : non.

7.9.2.2 - Sans bénéfice de poids : volet sur échappement couplé à une soupape à décharge constante.

7.9.3 - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : non.

7.10 - Circuit de freinage pour la remorque : Oui (en porteur remorqueur).

7.10.1 - Commande séparée de freinage de la remorque : non

7.10.2 - Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui.

8 - CARROSSERIE

8.1 - Carrosserie : châssis-cabine ou plateau ou benne.

8.2 - Matériaux constituant la carrosserie : matériau composite.

8.3 - Nombre de places assises : 2 sur demande : 3 (sauf avec l'option VARIO PILOT).

8.4 - Sièges

8.4.1 - A l'avant : siège conducteur réglable - siège convoyeur réglable - Sur demande : 2 sièges fixes.

8.4.2 - A l'arrière : Néant

8.5 - Nombre de portes :

8.5.1 - Latérales : 2.

8.5.3 - Fermetures : de sécurité à 2 positions.

8.6 - Emplacement et mode d'ouverture des vitres :

- Sur portes : 1 vitre fixe - 1 glace descendante à commande manuelle, sur demande : à commande électrique

- Sur panneau arrière : 2 vitres, chacune en deux éléments, dont un sur demande coulissant.

8.7 - Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 - Pare-brise : verre feuilleté,

8.7.2 - Vitres latérales : verre trempé,

8.7.3 - Vitres arrière : verre trempé.

8.8 - Equipement des places assises en ceintures de sécurité

8.8.1 - A l'avant : 2 ceintures 3 points à enrouleur sur sièges conducteur et convoyeur, 1 ceinture 3 points à enrouleur sur siège central optionnel.

8.8.2 - A l'arrière : Néant.

8.9 - Dispositif de protection latérale :

- En châssis cabine : non, dispositif à installer lors du carrossage du véhicule ; la fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.

- En plateau ou benne : oui

8.10 - Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 - Arrière : véhicule porte outils avec porte à faux arrière court, non soumis à la législation concernant ce dispositif

8.10.2 - Avant : véhicule non soumis à la législation en vigueur concernant ce dispositif (véhicule hors route)

8.11 - Système antiprojections : véhicule non soumis à la législation en vigueur concernant ce dispositif. (véhicule hors route)

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 - Feux de route : 2.

9.2 - Feux de croisement : 2, incorporés aux feux de route.

9.3 - Feux de position :

9.3.1 - Avant : 2, incorporés aux feux de route.

9.3.2 - Latéraux :

- en châssis-cabine : 2x1 indépendants + 2x1 combinés avec le feu d'encombrement AR. La fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.

- en plateau ou benne : 2x1 indépendants + 2x1 combinés avec le feu d'encombrement AR

9.4 - Feux de position arrière : 2

9.5 - Indicateurs de changement de direction :

9.5.1 - Avant : 2, indépendants,

9.5.2 - Latéraux : 2 indépendants,

9.5.3 - Arrière : 2 groupés avec les feux de position

9.6 - Feux stop : 2 groupés avec les feux de position arrière.

9.6.1 - 3ème feu stop central : Non

9.7 - Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 combiné avec le feu de position arrière gauche.

9.8 - Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 - Avant : non.

9.8.2 - Latéraux :

- en châssis-cabine : 2x2 combinés avec les feux de position latéraux. La fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.

- en plateau ou benne : 2x2 combinés avec les feux de position latéraux.

9.8.3 - Arrière : 2 groupés avec les feux de position

9.9 - Feux de détresse : oui, par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.

9.10 - Feux de marche arrière : 2, groupés avec les feux de position.

9.11 - Feux de brouillard :

9.11.1 - Avant : non

9.11.2 - Arrière : 1, groupé avec le feu de position arrière gauche.

9.12 - Feux d'encombrement :

9.12.1 - Avant : 2, indépendants.

9.12.2 - Arrière : 2, groupés avec les feux de position.

9.13 - Dispositif de signalisation complémentaire arrière : Plateau ou Benne : oui.

- Châssis-cabine : à installer sur la carrosserie. La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.

9.14 - Feux spéciaux : en option ; feu tournoyant orangé, placé à gauche sur le dos de cabine.

10 - DIVERS

10.1 - Accessoires :

10.1.1 - Essuie-glace : 2, à deux vitesses et balayage intermittent.

10.1.2 - Lave-glace : oui.

10.1.3 - Rétroviseurs :

10.1.3.1 - Extérieur :

- côté gauche : 1 fixé sur la cabine

- côté droit : 3 fixés sur la cabine dont 1 d'accostage et 1 grand angle.

10.1.3.2 - Intérieur : non.

10.1.4 - Avertisseur sonore : 1 électrique

10.1.5 - Dispositif antiviol : verrou de colonne de direction, sur demande : système antidémarrage codé par transpondeur.

10.1.6 - Extincteur : 1 de 2kg à installer lors du montage de la carrosserie.

10.1.7 - Chauffage autonome : en option, à combustible liquide.

10.2 - Marques d'identité :

10.2.1 - Emplacement de la plaque du constructeur : sur le montant gauche du passage de la porte convoyeur.

10.2.2 - Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le longeron droit, au dessus de l'essieu 1.

10.2.3 - Structure du numéro d'identification :

W	D	B	4	0	5	1
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Caractères n° 1 à 3 : code constructeur.

Caractères n° 4 à 9 : type, version et variante (caractère n° 9 = selon empattement : 0 = 3080 et 2 = 3600).

Caractère n° 10 : direction (1 = à gauche - 2 = à droite).

Caractère n° 11 : usine de production, de A à Z ou de 0 à 9.

Caractères n° 12 à 17 : n° d'ordre de fabrication.

10.2.4 - Le numéro d'identification commence à : WDB 405 1..1V 000 200

10.2.5 - Identification du moteur : plaque fixée sur le côté gauche du bloc-moteur.

11 - VISITES TECHNIQUES

11.1 - Emplacement de la plaque du correcteur : à l'intérieur sur la porte gauche.

11.2 - Pression déclarée par le constructeur (bar) : 17,5.

11.3 - Pression de disjonction (bar) : 18,3 +/- 0,5.

11.4 - Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :

11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) (bar) : 8,1

11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) (bar) : 8,1

11.5 - Longueur des bras de levier (mm) : sans objet.

11.6 - Course maximale des actionneurs de freins (mm) : sans objet

11.7 - Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	AV	AR	AS
Affectation	circuit essieu 1	circuit essieu 2	Assécheur (*)

Ces réservoirs sont équipés en partie basse d'un bouchon de purge de type vis "quart de tour" sauf : (*)

11.8 - Observations : néant.